

Pôle Cohésion Sociale

**AVENANT N°11 A LA CONVENTION SIGNEE LE 06/12/2011
RELATIVE A LA GESTION DU LIEU NEUTRE « MOZAIQUE »**

Entre

Le Conseil Départemental de la Creuse, représenté par sa Présidente Madame Valérie SIMONET, d'une part,

Et

L'Association Educative Creusoise pour la Jeunesse et la Famille, représentée par son Président Monsieur Daniel TEINTURIER, d'autre part,

Vu la loi n°2017-06/3/11 de la Commission Permanent du Conseil Départemental en date du 2 juin 2017,

Vu la décision n°2025-xx/xx/xx de la Commission Permanente du Conseil Départemental en date du xxxxxxxx 2025.

Il est convenu ce qui suit

Article 1 :

L'article 7 : « Engagement du Conseil Général » est ainsi modifié : le Conseil Départemental accordera à l'AECJF pour l'année 2025, une subvention d'un montant de 30 000 €.

Article 2 :

L'article 8 : « durée de la convention » est ainsi modifié : la convention est reconduite pour une durée de un an, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Article 3 :

Le reste des articles demeure inchangé.

Fait à Guéret, le xxxxxxxxxxxx

Madame la Présidente
du Conseil Départemental
du département de la Creuse

Monsieur le Président de l'Association
Creuse Educative Creusoise pour la
Jeunesse et la Famille

Valérie SIMONET

Daniel TEINTURIER